



À Mesdames et Messieurs  
Les membres du Conseil général  
2400 Le Locle

Le Locle, le 23 janvier 2025

En prévision de la séance du Conseil général du 30 janvier 2025, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

25-601 De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Gérard Santschi, Benoît Produit, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot (PS-Les Verts) : Formation pour le personnel communal pour une administration ouverte à la diversité ?

Nous avons appris que les employé·e·s de l'administration cantonale ont suivi une formation intitulée « Administration égalitaire et ouverte à la diversité » pour aider les employé·e·s de l'administration neuchâteloise à reconnaître et comprendre les comportements, gestes et attitudes susceptibles d'être interprétés comme discriminatoires et à réduire ainsi les incidents de racisme et de discrimination.

Cette formation permet de mieux comprendre les défis, les difficultés, les situations sociales compliquées des personnes issues de la migration. Elle favorise une compréhension mutuelle entre personnes issues de la migration et l'administration.

Pour le groupe socialiste-Les Verts, faire bénéficier notre personnel communal d'une telle formation est une opportunité. Le service des RH et le Conseil communal peuvent-ils nous dire ce qui est entrepris dans notre commune pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité ?

25-602 De M. Gaëtan Dubois, Mmes Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, François Chopard, Vincenzo Trugli, Nicolas Aubert, François Schaffner, Théo Dänzer, Gaffiot Gabriel (PLR-VL) : la stratégie de communication envers la population

Au fil du temps, le Conseil communal a mis en place plusieurs moyens de communication à l'attention de la population. Parmi ceux-ci figurent les tribunes publiées dans les journaux tels que *Le trait d'union* et dans *Le Ô*, ainsi que l'envoi périodique de flyers (tous-ménages) ou de courriers personnalisés, comme pour les vœux de fin d'année.

De plus, des communiqués de presse sont régulièrement diffusés pour transmettre des informations importantes ou couvrir des manifestations organisées par la Commune. À cela s'ajoute une présence active sur les réseaux sociaux et sur le site web officiel, où la Commune partage des actualités sur la vie locale ainsi que des informations pratiques.

Cependant, bien qu'offrant une large portée, cette diversité de canaux de communication pose des questions en termes d'efficacité financière, de cohérence et de durabilité, surtout concernant les envois papier.

Dans ce contexte, le Conseil communal possède-t-il une stratégie globale de communication à destination de la population ?

Si oui, peut-il nous en faire part ? Si non, compte-t-il s'en doter d'une ?

## 8. PROJET D'ARRÊTÉ

25-801 De M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) : Création d'une commission de ressources humaines, chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du personnel par le Conseil communal et les services communaux, notamment concernant les procédures à mettre en place pour prévenir et résoudre les conflits internes

Conformément à l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,  
Sur la proposition de M. Vivian Bologna, Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba  
(POP),

### **Arrête :**

Article premier.- Une commission de ressources humaines, nommée par le Conseil général est constituée.

Art. 2.- La Commission législative est compétente pour définir les prérogatives et le fonctionnement de la commission des ressources humaines, ainsi que le nombre de membres qui la composent.

Art. 3.- Les propositions et conclusions de la commission législative relative à l'al. 2 du présent arrêté, sont consignées dans un rapport qui sera soumis au Conseil général.

Art. 4.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

9. MOTION

25-901 De M. Vivian Bologna et Mme Anne-Lise Debets (POP) : « Pour une politique de logement encore plus solidaire »

Le Conseil communal fait de sa politique de logement un atout majeur. Ceci afin d'offrir suffisamment de logements de qualité à des loyers modérés en faveur de la population.

Développement :

L'actualité récente des immeubles de Georges-Favre 2 et 4 où les habitant·e·s ont été laissés sans chauffage doit nous interpeller.

Si la réaction de l'exécutif a été à la hauteur, nous avons pu constater ce que la spéculation immobilière peut avoir comme conséquences. Il est donc plus nécessaire que jamais de poursuivre de manière décidée notre politique de logement et de la développer afin de rendre plus dignes les conditions d'habitation de la population de notre commune.

Le Conseil communal est donc invité à mettre en place un plan d'actions qui vise notamment à :

- Augmenter le parc immobilier de la Commune qui propose des logements à loyer modéré ;
- Faire baisser le taux de vacance de son propre parc immobilier (en améliorant sa promotion, en poursuivant sa rénovation, etc...) ;
- Mettre en place des conditions cadres qui permettent d'augmenter la part de logements d'utilité publique ;
- Faire de la politique de logement un atout pour sa politique de domiciliation ;
- Faire l'inventaire des logements communaux pour des besoins spécifiques (étudiant·e·s, personnes en situation de handicap, etc...) et à en planifier l'augmentation si besoin.

Une politique de logement ambitieuse est pertinente d'un point de vue de la solidarité, de la politique de domiciliation. Elle constitue également une réponse à la hausse des coûts de l'immobilier et au réchauffement climatique par le biais de rénovations respectant des critères écologiques et sociaux.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,  
P. Martinelli